



Municipalité de Leclercville

Leclercville, le 5 décembre 2023

Extrait du livre des délibérations de la municipalité de Leclercville, d'une résolution adoptée par les membres du conseil de ladite municipalité lors d'une séance ordinaire tenue le 4^e jour du mois de décembre de l'an deux-mille-vingt-trois à laquelle sont présents mesdames Sophie Bédard et Johanne Lemay ainsi que messieurs Charles-Étienne Beaudet, Maxime Guimond, Anthony Richard et Rémi Auger, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Richard.

Est également présente madame Sylvie Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2023-190- PLAN DE ZONAGE

RÉSOLUTION 2023-12-218

Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement est donné par monsieur Charles-Étienne Beaudet ;

Que lors d'une séance ordinaire ultérieure soit soumis pour approbation le règlement 2023-190, modifiant le règlement de zonage 2019-151 visant à effectuer les ajustements au périmètre d'urbanisation sur le plan de zonage en fonction de la rénovation cadastrale conformément au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière ;

Qu'une consultation publique à ce sujet soit tenue le 15 janvier à 19 h ;

Que dispense de lecture soit faite, tous ayant reçu copie dudit règlement ;

Que le projet de règlement soit disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation par le public et que ce même projet soit disponible en version papier au bureau municipal ;

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi à la suite du processus réglementaire et de l'adoption du projet final.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Copie certifiée et conforme
Au livre des délibérations
Du 4 décembre 2023

Sylvie Lemay
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Leclercville